

AR Prefecture
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

043-214301624-20241204-DEL2024_075-DE
Retournac le 10/12/2024

N° 2024/075

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Musée des Manufactures de Dentelles – Exposition temporaire « Les toiles de Zenga » – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal la programmation culturelle 2025 du musée. L'exposition temporaire du 28 avril au 7 septembre portera sur la découverte du travail d'une artiste contemporaine originaire d'Orléans, Zenga.

L'artiste fait dialoguer la soie et la dentelle sur de grands panneaux aux couleurs vives. Son travail s'intéresse à la couleur, la matière et à la transparence. Ses œuvres, inspirées des jardins orientaux, invitent le visiteur à la déambulation et à plonger dans un univers poétique et contemplatif hors du temps.

Il convient de solliciter les partenaires institutionnels selon le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Régie/montage	8 600.00	Subventions	CD 43	3 200.00	20%
Ateliers de médiation	1 500.00		Région AURA	3 200.00	20%
Communication	5 900.00		DRAC AURA	6 400.00	40%
		Autofinancement	de la commune	3 200.00	20%
TOTAL DEPENSES HT	16 000.00	TOTAL	RECETTES	16 000.00	100%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 👇 Approuve les projets tels que présentés,
- 👇 Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- 👇 Autorise Madame le Maire à solliciter tous les financements auprès des partenaires institutionnels au titre de l'exposition temporaire 2025 « Les toiles de Zenga »,
- 👇 Autorise Madame le Maire à effectuer les différentes démarches et à signer tout document afférent à ces sollicitations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

